

Barèmes 2025 & procédure de signature des nouveaux contrats

Guide à destination des opérateurs de déchets

Décembre 2024



) Plus de 10 millions de tonnes de déchets recyclés grâce à vous!

Depuis le lancement de la REP PMCB en mai 2023, votre engagement avec Ecominéro à travers vos points de reprise a permis la collecte de **plus de 10 millions de tonnes de déchets inertes du bâtiment.**

Plus de 10 millions de tonnes de déchets recyclés grâce à vous!

Après 18 mois d'activité, nous vous proposons un **nouveau contrat pour 2025** adapté aux besoins spécifiques de chaque point de reprise :

- **Des modalités ajustées à la nature de vos activités** : Les conditions de contractualisation et de rémunération varient désormais selon cinq catégories de points de reprise. Aux deux existantes (plateformes de recyclage et déchèteries professionnelles) s'ajoutent : traitement sur chantier, carrière et station de transit.
- **Un cadre clair et spécifique** : Un contrat commun pour tous les opérateurs de déchets, complété par des annexes techniques adaptées à la nature de vos activités.

) Plus de 10 millions de tonnes de déchets recyclés grâce à vous!

Toutes les informations nécessaires pour **renouveler votre contrat et découvrir les tarifs de rémunération 2025** se trouvent dans ce document.

)] Déploiement de la REP PMCB

Situation au 31 octobre 2024

Mises sur le marché



2900
entreprises

ont adhéré à Écominéro pour la
catégorie 1 (*déchets inertes*)

l'éco-organisme expert de la filière minérale représente
ainsi près de



90 %
des volumes

des produits et matériaux inertes
pour la construction des bâtiments
mis en marché en France

Reprise des déchets



10 Mt
de déchets inertes

collectés et soutenus par Écominéro sur une
période de 18 mois depuis le 1^{er} mai 2023

Écominéro poursuit sa dynamique de contractualisation
et regroupe déjà plus de



3700
Points de reprise

répartis sur l'ensemble du territoire français,
y compris les territoires ultramarins.
L'objectif est d'atteindre 5000 points
d'apport volontaire au 1^{er} trimestre 2025.

) Sommaire

- 01** **Présentation des barèmes et contrats 2025**
- 02** **Organisation de la contractualisation**
- 03** **Vous accompagner**

01

**Présentation des barèmes
et contrats 2025**

5 solutions de soutien Ecominéro

	Plateforme fixe de recyclage	Valorisation matière en carrière	Massification sur installation de transit	Collecte en déchèterie professionnelle	Traitement sur chantier
Pour qui ?	<p>Solution dédiée aux plateformes de recyclage.</p> <p>En cas de site à double activité (plateforme de recyclage + carrière), il est recommandé de souscrire ce contrat.</p>	<p>Solution dédiée aux carrières assurant une valorisation exclusivement en remblai.</p>	<p>Solution dédiée aux sites massifiant les déchets, en vue de leur traitement sur un site tiers.</p> <p>En janvier 2025, la solution est similaire à celle des plateformes de recyclage.</p>	<p>Solution dédiée aux sites aménagés afin de pouvoir collecter les déchets apportés par le producteur initial de ces déchets.</p>	<p>Solution dédiée aux plateformes temporaires, situées sur un chantier, dans le cadre de la démolition d'un ou de plusieurs bâtiments.</p> <p>Seules sont soutenues les tonnes produites sur le chantier et commercialisées/ cédées à un tiers.</p>

1.1

**Points clés des
évolutions en 2025**

La redéfinition des zones territoriales

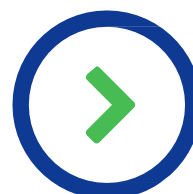
2024

Plateformes & Carrières

Un territoire décomposé en **1 107 zones géographiques** de référence issues d'une consultation menée auprès d'opérateurs de déchets.

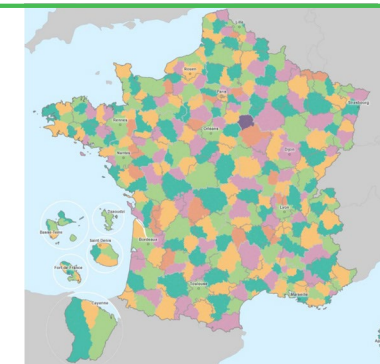
Déchèteries professionnelles

Un barème **unique à tous les territoires**, à l'exception des agglomérations de Paris, Lyon et Marseille.



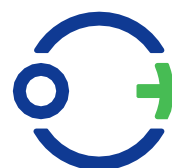
2025

Un territoire recentré autour de **306 zones géographiques de référence**.



Ces zones sont définies par l'atlas de l'INSEE tenant compte, pour chaque zone d'emploi, de la densité de population et de la part des emplois liés au secteur de la construction.

La personnalisation des tarifs à la zone d'emploi est désormais applicable à tous les barèmes.



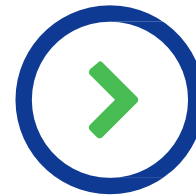
L'objectif **Ecominéro**

Assurer une meilleure cohérence géographique et économique des marchés locaux par des zones d'emploi, définies par le cahier des charges de la REP, qui établit le maillage territorial des points de collecte des déchets.

**) Un montant de rémunération unique,
quelles que soient les matières apportées**

2024

Quatre niveaux de prix différents selon les matières acceptées.



2025

Un montant de rémunération unique, quelle que soit la matière apportée.

 **L'objectif Ecominéro**

Une offre de rémunération cohérente par rapport à des coûts de traitement proche.

La distinction des tarifs selon le type de traitement : recyclage ou valorisation

2024

Des montants de rémunérations identiques, quel que soient les modes de traitement.



2025

Une différenciation de la rémunération entre le recyclage et la valorisation (remblai de carrière).

L'objectif **Ecominéro**

Favoriser le recyclage. Pour cela, nous faisons le choix de mieux rémunérer les déchets recyclés que ceux valorisés en remblai de carrière.

La distinction des tarifs selon les tonnes apportées : petits ou grands apports

2024

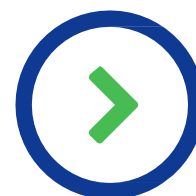
Plateformes & Carrières

Pas de distinction des tarifs entre petits et grands apports.

Déchèteries professionnelles

Un tarif « Déchèterie professionnelle » pour les 2000 premières tonnes. Puis le tarif « Plateformes & Carrières » est appliqué au-delà.

Ne respecte pas forcément le principe de mieux soutenir les petits apports.



2025

Toutes catégories de sites

(hors carrières et traitement sur chantier)

Une différenciation des niveaux de soutien en fonction des tonnages apportés, afin de mieux rémunérer les petits apports.

Les seuils pour déclencher le soutien aux petits apports sont fixés à :

- 3,5 t pour les plateformes de recyclage et installation de transit ;
- 10 t pour les déchèteries professionnelles.



L'objectif Ecominéro

Encourager l'accueil des artisans sur les points de reprise en prenant mieux en compte les coûts liés à la réception des petits apports.

) Une prise en compte des spécificités liées au Traitement sur chantier

2025

Une offre supplémentaire pour les plateformes temporaires de préparation au recyclage, situées sur chantier, dans le cadre de la démolition d'un ou de plusieurs bâtiments.

Seuls peuvent bénéficier du soutien d'Ecominéro, les déchets inertes suivants :

➤ **Déchets inertes produits sur le chantier dont ils sont issus uniquement**

Seuls les déchets issus du chantier sont soutenus.

➤ **Déchets inertes commercialisés ou cédés uniquement**

Seuls les déchets traités sur le chantier puis commercialisés ou cédés sont soutenus par Ecominéro.

Ces deux conditions de soutien sont cumulatives.

1.2

**Comparaison des 5 solutions
proposées par Ecominéro**

Les 5 solutions de soutien Ecominéro

Criteres d'éligibilité

	Plateforme fixe de recyclage	Valorisation matière en carrière	Massification sur installation de transit	Collecte en déchèterie professionnelle	Traitement sur chantier
ICPE	ICPE 2515	ICPE 2510	ICPE 2517	ICPE 2710	ICPE 2515
Pont bascule connecté	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Autre critère	Justificatif de foncier - Copie de contrat de bail professionnel en cours - Copie de la taxe foncière de l'année précédente		Justificatif de foncier - Copie de contrat de bail professionnel en cours - Copie de la taxe foncière de l'année précédente	Engagement à accepter les déchets sans condition de tonnage minimum	

Les 5 solutions de soutien Ecominéro

Types de traitement soutenus

	Plateforme fixe de recyclage	Valorisation matière en carrière	Massification sur installation de transit	Collecte en déchèterie professionnelle	Traitement sur chantier
Recyclage	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Valorisation	OUI	OUI	OUI	OUI	NON

Les 5 solutions de soutien Ecominéro

Mode de rémunération

	Plateforme fixe de recyclage	Valorisation matière en carrière	Massification sur installation de transit	Collecte en déchèterie professionnelle	Traitement sur chantier
ICPE	Tarif par zone d'emploi - Recyclage - Valorisation	Tarif par zone d'emploi - Valorisation	Tarif par zone d'emploi - Recyclage - Valorisation	Tarif par zone d'emploi - Recyclage - Valorisation	1 tarif unique national fixé à 1€ / t
Prenez connaissance du tarif par zone d'emploi sur la calculatrice en page 22					
Autre critère	Soutien complémentaire pour les apports inférieurs ou égaux à 3,5 t 7 € / t Soutien à la réception	NON	Soutien complémentaire pour les apports inférieurs ou égaux à 3,5 t 7 € / t Soutien à la réception	Soutien complémentaire pour les apports inférieurs ou égaux à 10 t 14 € / t - 7 € de soutien à la réception - 7 € de soutien à la rupture de charge	NON

Les 5 solutions de soutien Ecominéro

Obligations contractuelles

	Plateforme fixe de recyclage	Valorisation matière en carrière	Massification sur installation de transit	Collecte en déchèterie professionnelle	Traitement sur chantier
Condition de reprise	Reprise gratuite des déchets				<ul style="list-style-type: none"> - Soutien des déchets produits sur le chantier uniquement - Soutien des déchets commercialisés et cédés uniquement
Process de réception	Pas d'évolution du process par rapport à 2024				<ul style="list-style-type: none"> - DAP et contrôle de l'éligibilité de la matière obligatoire. - La pesée en entrée n'est pas réclamée
Process de déclaration	Pas d'évolution du process par rapport à 2024				<ul style="list-style-type: none"> - La pesée en sortie est obligatoire - Le registre de déclaration Ecominéro évoluera en demandant les informations sur l'exutoire « Nom du site repreneur », « Adresse du site repreneur », « Numéro de facture de vente ou de cession »

Les 5 solutions de soutien Ecominéro

Obligations contractuelles

	Plateforme fixe de recyclage	Valorisation matière en carrière	Massification sur installation de transit	Collecte en déchèterie professionnelle	Traitement sur chantier
Performance de traitement	<p>Justificatif de performance de traitement À remettre à Ecominéro au plus tard le 31 mars de l'année N+1</p> <p>Attestation de valorisation à fournir aux détenteurs Obligation légale déjà en cours</p>	<p>Attestation de valorisation à fournir aux détenteurs Obligation légale déjà en cours</p>	<p>Justificatif de performance de traitement À remettre à Ecominéro au plus tard le 31 mars de l'année N+1</p> <p>Attestation de valorisation à fournir aux détenteurs Obligation légale déjà en cours</p>	<p>Justificatif de performance de traitement À remettre à Ecominéro au plus tard le 31 mars de l'année N+1</p> <p>Attestation de valorisation à fournir aux détenteurs Obligation légale déjà en cours</p>	<p>Attestation de valorisation à fournir aux détenteurs Obligation légale déjà en cours</p>

Calculette des prix

Je m'informe sur les tarifs appliqués sur le territoire de ma commune

Zone d'emploi	Type d'installation	
<input type="text" value="Code postal ou ville"/>	<p>Sélectionnez un ou plusieurs types d'installation</p> <p><input type="checkbox"/> Plateforme de recyclage <input type="checkbox"/> Carrière</p> <p><input type="checkbox"/> Déchetterie professionnelle <input type="checkbox"/> Traitement sur chantier</p> <p><input type="checkbox"/> Installation de transit</p>	<input type="button" value="Ajouter +"/>



[Cliquer ici pour accéder à ma rémunération.](#)

) Bibliographie

Je m'informe sur les documents contractuels

Contrat socle

- [Contrat Ecominéro Opérateur 2025](#)

Annexe technique

- [Plateforme fixe de recyclage](#)
- [Valorisation matière en carrière](#)
- [Massification sur installation de transit](#)
- [Collecte en déchèterie professionnelle](#)
- [Traitement sur chantier](#)



Cliquer pour accéder au document.

02

**Organisation de la
contractualisation**

2.1 Organisation générale

) Une contractualisation en 2 étapes

1

Signature du contrat

Le contrat est unique pour tous les opérateurs de déchets et établit des règles de fonctionnement uniformes. Cela inclut le respect des obligations réglementaires, telles que celles liées aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et de l'urbanisme, ainsi que les règles de déclarations des déchets traités et de facturation correspondante.

Un contrat à signer par entité facturante par le signataire.

2

Signature des annexes techniques

Le(s) point(s) de reprise doit/doivent être rattaché(s) au contrat par la signature de l'annexe spécifique correspondant à l'activité de chaque site. Cela encadre les prescriptions propres à l'activité du point de reprise et la rémunération associée.

Une annexe technique à signer par point de reprise par le signataire de l'entité facturante.

NOUVEAU

) Organisation préalable à la signature des contrats

Catégoriser son ou ses points de reprises

- Bien définir sous quelle annexe vous souhaitez inscrire vos sites.

Vérifier que vous avez l'ensemble des justificatifs nécessaires à l'inscription

- Vérifiez que vous avez déposé les bons ICPE, en lien avec les annexes choisies.
- Vérifiez que vous disposez des justificatifs de maîtrise foncière nécessaires pour les plateformes de recyclage et installations de transit.

Attention aux délais!

- Ne remettez pas les signatures à la toute fin de janvier, dans le cas où vos points de reprises. **ont des documents manquants!**

Calendrier de signature des contrats et annexes techniques pour une application à compter du 1^{er} janvier 2025

10 décembre 2024

Ouverture des **signatures**
sur votre espace Écominéro

31 janvier 2025

Date limite de signature pour les **points
de reprise déjà sous contrat** pour une
rémunération dès le 1^{er} janvier 2025

31 décembre 2024

Date limite de signature pour les **points
de reprise sans contrat** pour une
rémunération dès le 1^{er} janvier 2025




2.2

**Process
de signature**

Les différents profils utilisateurs sur l'Espace Ecominéro

Gestion des profils utilisateurs :

- Il existe **3 profils différents**.
- Une même personne peut disposer des 3 profils. Sinon, vous pouvez désigner un utilisateur différent à chaque profil.
- Les rôles de chaque utilisateur sont les suivants :

	Inscrire l'entité facturante et ses sites de reprise	Signer le contrat et les annexes techniques	Créer des utilisateurs	Déclarer des déchets	Accéder aux bons à facturer	Ajouter des documents
 Gestionnaire	X		X	X	X	X
 Signataire		X				
 Comptable					X	

➤ À savoir

Les données présentes sur l'Espace Ecominéro étant confidentielles, l'équipe Ecominéro ne peut pas les communiquer. Seuls les utilisateurs créés dans l'Espace peuvent y accéder.

Un renouvellement du contrat en 3 étapes :



* Point de reprise = site de réception

Étape 1 - Signature du contrat

À partir du 10 décembre 2024, le statut de renouvellement de votre Entité facturante passera en 1/3.

1/3 - Contrat 2025 à signer

1 Il existe deux possibilités pour accéder au contrat à signer :

1a Depuis l'e-mail reçu, cliquez sur le lien :



1b Depuis l'Espace Ecominéro :
Menu > Administratif > Entreprises > Opérateurs déchets > Entités facturantes



Vous pouvez ensuite sélectionner l'entité facturante, puis cliquer en bas de page sur «SIGNER LE NOUVEAU CONTRAT».



 Seule la personne ayant le rôle de signataire peut signer le contrat. Le compte du signataire doit être actif pour pouvoir le signer.

Étape 1 - Signature du contrat

2

3

4

5

Prêt à terminer ?

Vous avez rempli les champs obligatoires. Vérifiez votre travail, puis sélectionnez **TERMINER**.

- 2 Après avoir été redirigé vers DocuSign, vous pouvez prendre connaissance de l'ensemble du contrat.
 - 3 Arrivé en bas du document, cliquez sur « SIGNER ».
 - 4 Cliquez sur « Choisir et signer » afin d'insérer votre signature au contrat.
 - 5 Cliquez sur « TERMINER ».
 - 6 Le statut de renouvellement passera automatiquement en 3/3.
- 3/3 - Contrat 2025 signé
- 7 Votre contrat est conservé directement sur votre Espace. Vous le recevrez également signé par e-mail.

DOCUMENTS + Ajouter

Administratif Exploitation financière

Contrat_2024.pdf Contrat Avenant 05/12/2024

Étape 2 – Intégration des informations par point de reprise

Maintenant que le contrat est signé, et avant de signer les annexes, il est nécessaire que votre utilisateur inscrit comme gestionnaire puisse valider les données des sites.

1 En bas de la page de l'Entité facturante, cliquez sur le bouton «ANNEXES TECHNIQUES», qui est visible lorsque le statut de renouvellement passe en 3/3.



2 Vous accédez alors à l'ensemble des sites rattachés au contrat.

3 Pour que le signataire puisse signer les annexes, assurez-vous que :


- le site est inscrit dans la bonne catégorie (plateforme de recyclage, carrière, station de transit, déchèterie pro);
- les documents obligatoires à l'inscription ont été transmis;
- votre site a bien été qualifié lors de la campagne d'octobre 2024.

Référence site	SIRET	Nom commercial du site	Type d'installation	Site Qualifié	Documents obligatoires transmis	Statut du site
S-000000	XXXXXXXX		Carrière	Oui	Non	2/3 Annexe à signer 3 Signer sur Docusign
S-000000	XXXXXXXX		Déchèterie pro	Oui	Non	2/3 Annexe à signer Signer sur Docusign
S-000000	XXXXXXXX		Carrière	Oui	Oui	2/3 Annexe à signer Signer sur Docusign

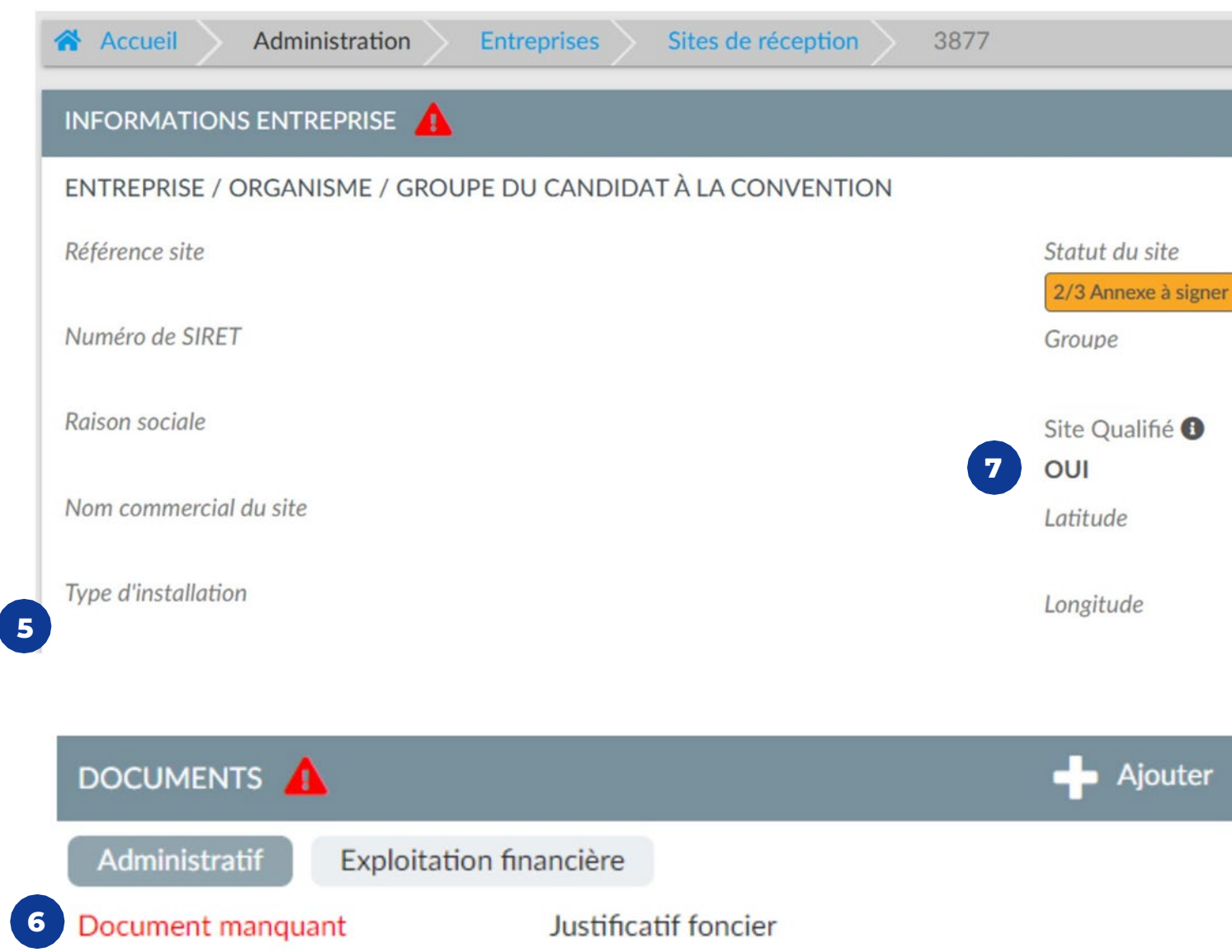
0/3 Annexe signée

← RETOUR SUR MON ENTITÉ FACTURANTE

4 Sélectionner le site à compléter.

 Le bouton «Signer sur Docusign» est uniquement cliquable par le signataire.

Étape 2 – Intégration des informations par point de reprise



Accueil > Administration > Entreprises > Sites de réception > 3877

INFORMATIONS ENTREPRISE ⚠

ENTREPRISE / ORGANISME / GROUPE DU CANDIDAT À LA CONVENTION

Référence site Statut du site
 2/3 Annexe à signer

Numéro de SIRET Groupe

Raison sociale Site Qualifié ⓘ
 OUI

Nom commercial du site Latitude

Type d'installation Longitude

DOCUMENTS ⚠ + Ajouter

Administratif Exploitation financière

Document manquant Justificatif foncier

Cliquez sur la Référence du site que vous voulez vérifier. Vous serez transféré à la page «INFORMATIONS ENTREPRISE» du site.

- 5 **Vérifiez que le type d'installation choisi correspond à l'activité principale du site de reprise** : l'option choisie dans ce champ détermine l'annexe technique à signer et par conséquent le barème qui sera appliqué pour les déchets qui seront collectés par ce site.
- 6 **Vérifiez que les documents sont complets** : si le site a des documents manquants, une alerte rouge s'affiche. Suivez les instructions en bas de page pour ajouter un document.
- 7 **Vérifiez que le site est qualifié** : l'information «OUI» doit s'afficher au le champ «Site Qualifié». Si le site n'a pas encore qualifié, le gestionnaire doit compléter les données d'inscription manquantes du site.

Étape 2 – Intégration des informations par point de reprise

J'ajoute un document manquant

UTILISATEURS + Ajouter DOCUMENTS 1 + Ajouter

NOUVEAU DOCUMENT

Catégorie de document* 2

Administratif
Autres
Contrat

Date de création
26/11/2024

ANNULER SOUMETTRE

Catégorie de document* Administratif

Type de document* 3

Autorisation commerciale
Registre Annuel Déchets
Carnet métrologique
Justificatif ICPE / Attestation Non-ICPE
Justificatif pont bascule connecté

Catégorie de document* Contrat

Type de document*

Justificatif foncier
Annexe technique

- 1 En bas de page, cliquez sur «Ajouter».
- 2 Sélectionnez la « Catégorie de document » de la liste déroulante.
- 3 Selon la catégorie choisie, sélectionnez le « Type de document » à ajouter de la liste déroulante.
 - Pour les ICPE, assurez-vous que vous avez bien déposé l'ICPE nécessaire à la catégorie inscrite.
 - Pour le **justificatif de foncier** (document systématiquement à ajouter pour les plateformes et stations de transit), rendez-vous dans la catégorie contrat.

Étape 2 – Intégration des informations par point de reprise

J'ajoute un document manquant

NOUVEAU DOCUMENT

Catégorie de document*

Administratif

Date de création

26/11/2024

Type de document*

Carnet métrologique

Date de fin de validité* 5

JJ/MM/AAAA

Nouveau document*

↑
CHOISISSEZ UN FICHIER
Aucun fichier choisi

4

✕ ANNULER

✓ SOUMETTRE 6

- 4 Choisissez le fichier à déposer.
- 5 Pour certains documents, vous devez spécifier la « Date de fin de validité ».
- 6 Cliquez sur « SOUMETTRE ».
- 7 Le document sera alors importé et disponible dans la rubrique « DOCUMENTS ».

DOCUMENTS 7
+ Ajouter

Administratif	Exploitation financière
Carnet métrologique.pdf	Carnet métrologique 26/11/2024

Étape 2 – Intégration des informations par point de reprise

Je modifie le type d'installation

4

Type d'installation	Plateforme de recyclage	Traitement sur chantier	Carrière	Déchèterie professionnelle	Station de transit
Documents requis*	ICPE 2515 Justificatif de foncier	ICPE 2515	ICPE 2510	ICPE 2710	ICPE 2517 Justificatif de foncier

- 1 En bas de page, cliquez sur « MODIFIER ».
- 2 Au champ « Type d'installation », cliquez sur l'activité exercée par votre site.
- 3 Importez les documents requis pour ce type d'installation.

Pour modifier le type d'installation, le site doit être conforme aux critères requis.

- 4 Lorsque le type d'installation est modifié, le site passera en statut 1/3 afin qu'Ecominéro valide que les critères sont remplis et que les documents sont corrects.

Statut du site : **1/3 - Formulaire rempli**

Étape 2 – Intégration des informations par point de reprise

Validation des données par Ecominéro

	Validation automatique	Validation par les Équipes Ecominéro
Ajout du justificatif de foncier	X Statut « ANNEXE A SIGNER »	
Ajout d'autres documents manquants	X Statut « ANNEXE A SIGNER »	
Changement de catégorie d'installation		X Statut « FORMULAIRE REMPLI »

2/3 - Annexe à signer

Votre site est sous statut « ANNEXE A SIGNER », le signataire peut dès à présent signer le contrat.

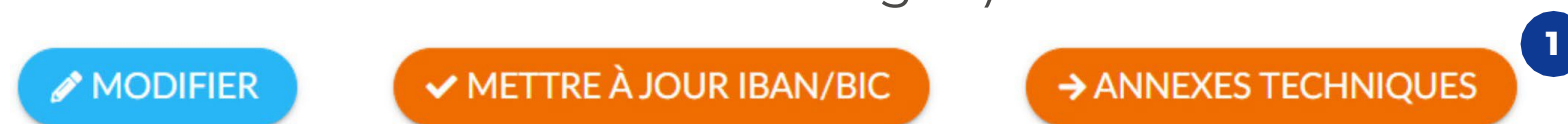
1/3 - Formulaire rempli

Votre site est sous statut « FORMULAIRE REMPLI », votre inscription est en cours de vérification. Un e-mail vous sera envoyé, dès que la vérification est réalisée.

Étape 3 - Signature des annexes techniques

L'utilisateur inscrit comme signataire peut se reconnecter sur la page de l'entité facturante.

- 1 En bas de page de l'entité facturante, cliquez sur le bouton « ANNEXES TECHNIQUES » (visible dès lors que le contrat de l'entité facturante a été signé).



- 2 Vous verrez alors l'ensemble des sites de l'entité facturante s'afficher :

Référence site	SIRET	Nom commercial du site	Type d'installation	Site Qualifié	Documents obligatoires transmis	Statut du site
S-000000	XXXXXXXX	XXXXXXXX	Carrière	Oui	Oui	2/3 Annexe à signer Signer sur Docusign
S-000000	XXXXXXXX	XXXXXXXX	Carrière	Oui	Non	2/3 Annexe à signer Signer sur Docusign
S-000000	XXXXXXXX	XXXXXXXX	Carrière	Oui	Oui	2/3 Annexe à signer Signer sur Docusign

0/3 Annexe signée

- 3 Si le site est qualifié, avec tous les documents obligatoires transmis, et en statut 2/3 « Annexe à signer », le bouton « Signer sur Docusign » sera activé. Cliquez sur le bouton pour signer l'annexe technique via Docusign.

Étape 3 - Signature des annexes techniques

- 4 Lorsque vous êtes redirigé vers DocuSign, suivez les mêmes étapes que vous avez suivies pour signer le contrat.
- 5 Après signature de l'annexe, le statut du site passera automatiquement en 3/3.
- 6 Votre annexe technique est conservée directement sur votre Espace. Vous le recevrez également signé par e-mail.
- 7 Répétez ces étapes pour les autres sites jusqu'à signer toutes les annexes.

À noter : si après signature, vous voulez modifier le type d'installation, il vous suffit de modifier votre inscription sur la page « INFORMATION ENTREPRISE » et de renouveler les étapes.

Type d'installation*

Plateforme de recyclage

COMMENCER

4

écominéro
Recyclons pour
bâtir durable

ANNEXE TECHNIQUE
VALORISATION MATIÈRE
EN CARRIÈRE

Accueil > Administration > Entreprises > GDD > 1605 > Annexes techniques

ANNEXES TECHNIQUES

Référence site	SIRET	Nom commercial du site	Type d'installation	Site Qualifié	Documents obligatoires transmis	Statut du site
S-000000	XXXXXXXX	XXXXXXXX	Carrière	Oui	Oui	3/3 Site actif 5
S-000000	XXXXXXXX	XXXXXXXX	Carrière	Oui	Non	2/3 Annexe à signer 7
S-000000	XXXXXXXX	XXXXXXXX	Carrière	Oui	Oui	2/3 Annexe à signer

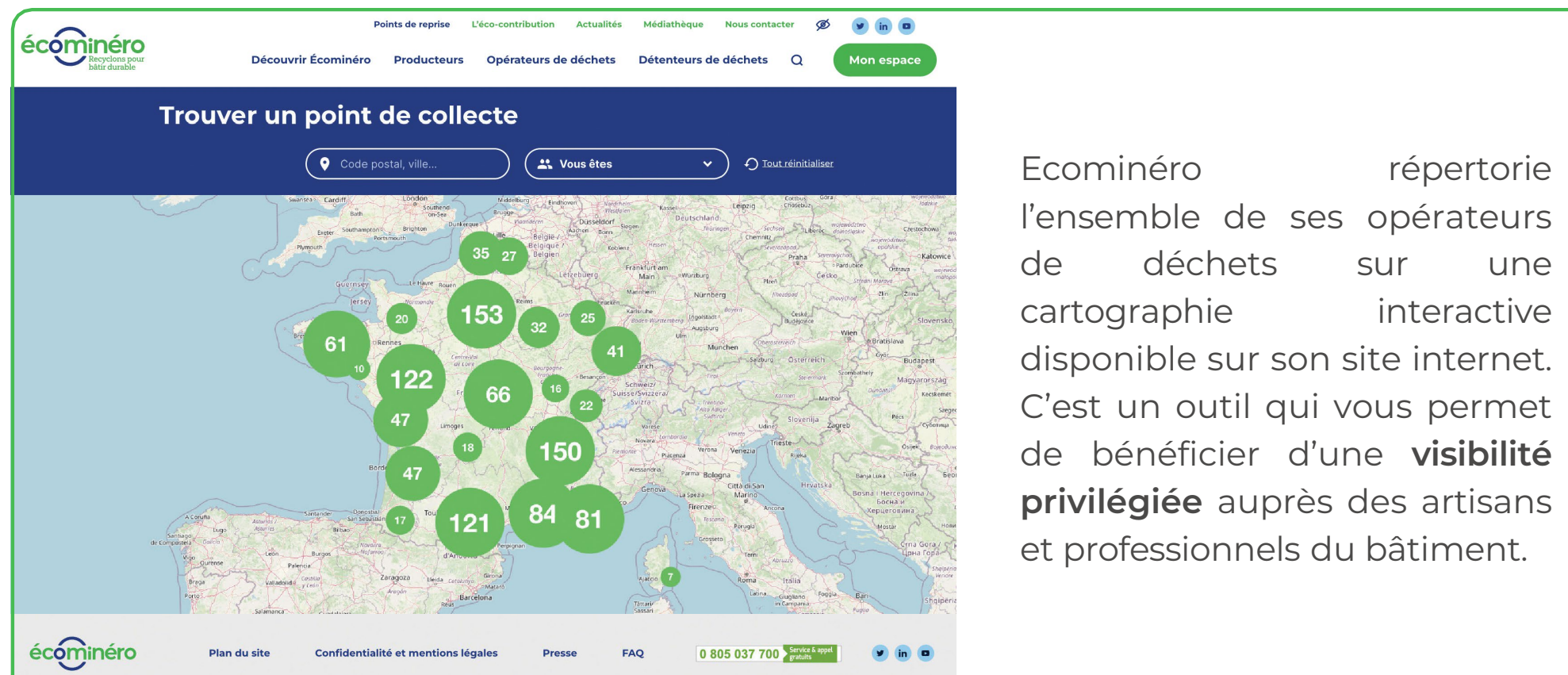
1/3 Annexe signée

← RETOUR SUR MON ENTITÉ FACTURANTE

03

Vous accompagner

La cartographie en ligne



Ecominéro répertorie l'ensemble de ses opérateurs de déchets sur une cartographie interactive disponible sur son site internet. C'est un outil qui vous permet de bénéficier d'une **visibilité privilégiée** auprès des artisans et professionnels du bâtiment.



Le plus Ecominéro

À la suite de la campagne de qualification des sites menée tout au long de l'année 2024, la cartographie en ligne évolue en 2025 ! Cette nouvelle version vous permettra d'être mieux identifié par les détenteurs de déchets.

Les kits signalétiques



Ce kit signalétique, mis gracieusement à votre disposition par Ecominéro, permet d'informer les artisans et entreprises du bâtiment que votre site fait partie du réseau Ecominéro de reprise des déchets inertes.

Le but est de permettre aux détenteurs de déchets d'identifier facilement et clairement un site « agréé » par Ecominéro.

➔ À savoir

Dans le cadre de la mise en œuvre de la gratuité de la reprise des déchets inertes au 1^{er} janvier 2025, Ecominéro propose à ses opérateurs affiliés un nouveau catalogue de signalétiques. Rapprochez-vous de votre responsable régional Ecominéro pour en savoir plus.

Le guide des consignes de tri

Le tri est l'acte premier en faveur d'un recyclage efficace. Pour faciliter ce geste, Ecominéro met à disposition des détenteurs de déchets des consignes de tri pour la reprise des déchets inertes.

Ce document, élaboré avec la CAPEB et la FFB, a été diffusé à plus de 8000 exemplaires. Il est aussi à votre disposition, notamment pour sensibiliser vos agents de bascule et vos clients.

Les gravats du bâtiment et ceux issus de travaux situés sur sa parcelle bénéficient de la reprise gratuite

Consignes de tri pour la reprise sans frais
Déchets inertes

écominéro
factoring pour
l'habitat durable



À savoir

À partir du 1^{er} janvier 2025, la reprise des déchets inertes triés est gratuite. La réfaction ne s'applique plus à partir de cette date.

Rappel des conditions d'acceptation des déchets

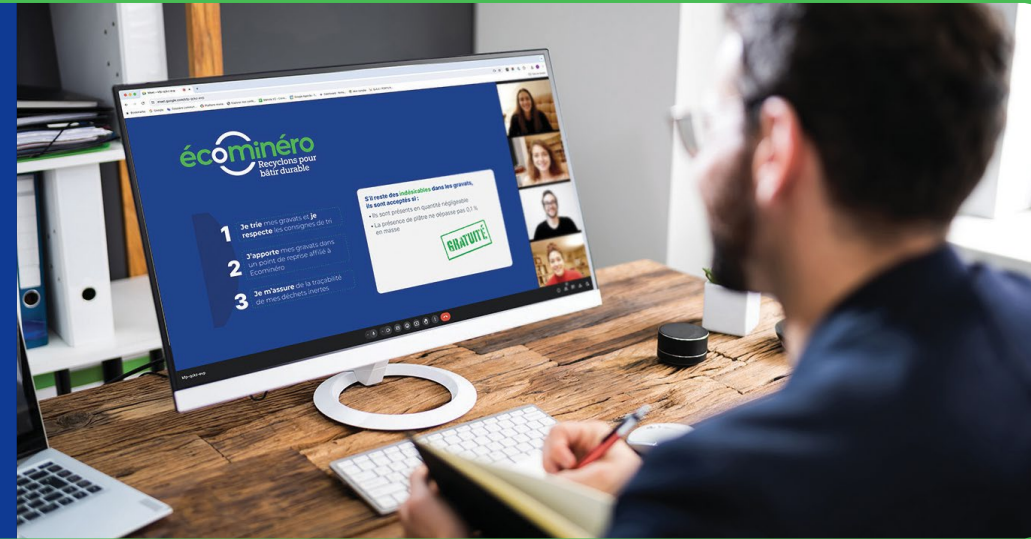
Reprise gratuite des déchets

- Conformément au cahier des charges de la REP PMCB, à compter du 1^{er} janvier 2025, Écominéro assure la prise en charge du barème à 100 %.
- Pour vous opérateurs, cela signifie que vous vous engagez contractuellement à assurer la reprise gratuite des déchets inertes éligibles à la REP dès le 1^{er} janvier 2025.

Rappel des règles d'éligibilité et de tri

Tailles des matériaux acceptées	Tolérance de déchets indésirables			Déchets interdits
	Plastiques, Bois, Verre, Métaux (hors ferrailage béton), Isolants, Géotextiles	Plâtre	Terres	Déchets dangereux
< 0.5 m sur la longueur. Facturation éventuelle par le site en cas de traitement spécifique des matériaux de plus grande dimension	Quantité négligeable ou pouvant être retiré par le détenteur	0,1 %	Quantité négligeable	Absence

Retrouvez en quelques clics toutes les informations qu'Ecominéro met à votre disposition sur le site web.



16 bis boulevard Jean-Jaurès
92110 CLICHY

www.ecominero.fr